



Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel - Communiqué des co-présidents

Bruxelles, le 23 février 2018

1. Le 23 février 2018, une Conférence internationale de Haut niveau sur le Sahel s'est tenue à Bruxelles sous l'égide du Président de la République du Niger, Président en exercice du G5 Sahel, Issoufou Mahamadou, du Président de la Commission de l'Union Africaine, Moussa Faki Mahamat, du Secrétaire Général des Nations Unies, António Guterres et du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, au terme de laquelle les conclusions suivantes ont été tirées :

2. Le G5 Sahel, l'Union européenne, les Nations Unies et l'Union Africaine se félicitent de l'engagement international renouvelé en faveur des États membres du G5 Sahel qui restent confrontés à plusieurs défis en particulier des actes terroristes récurrents. Cette conférence, qui s'inscrit dans la continuité des événements de haut niveau qui se sont tenus ces dernières semaines et notamment le Sommet du G5 Sahel le 6 février 2018 à Niamey, a permis de focaliser le soutien de la communauté internationale autour des trois axes suivants :

Sur le plan politique et diplomatique

3. Les Co-Présidents ont appelé à un appui renouvelé aux efforts politiques déployés par les pays du G5 Sahel afin de réunir les conditions d'une stabilité durable de la région. Cela passe notamment par la capacité des États du G5 à lutter contre le terrorisme et les trafics de drogue, d'armes et d'êtres humains, de promouvoir le développement durable, de fixer un cadre efficient de gouvernance et de répondre aux besoins et aspirations des populations sur l'ensemble de leur territoire, en particulier dans les zones les plus fragiles.

Les Co-Présidents réitèrent leur ferme condamnation des actes terroristes perpétrés, saluent la mémoire de leurs victimes, civiles et militaires et expriment leur solidarité à l'endroit des familles et des pays touchés.

Ils ont salué les progrès dans la mise en œuvre des dispositions de l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali et encouragent une mise en œuvre pleine et entière des dispositions de cet accord. A cet égard, ils ont recommandé d'accentuer la lutte contre le terrorisme et d'accélérer les efforts notamment dans la mise en œuvre du volet désarmement, démobilisation et réintégration. Un plein soutien a été renouvelé à l'observateur indépendant de l'Accord et au régime de sanctions souligné dans la Résolution 2374 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Par ailleurs, ils ont exprimé leur préoccupation face à la persistance de la crise libyenne et émis le vœu d'une résolution urgente et durable de ce conflit. Ils saluent enfin les efforts déployés par les États du Bassin du Lac-Tchad dans la lutte contre Boko Haram.

Sur le plan de la sécurité

4. La Force conjointe du G5 Sahel a fait l'objet d'engagements particulièrement notables. Les premières opérations menées au cours de ces derniers mois résultent de la détermination des pays du G5 Sahel à traiter directement les défis de la région. En réponse aux besoins et aux priorités opérationnelles nécessaires à la pleine opérationnalisation de la Force conjointe, et exprimés par son Commandant, des annonces cumulées de l'ordre de 414M€ ont été faites dont 176M€ de la part de l'Union européenne et de ses États membres, y compris 100M€ de la Facilité africaine de Paix. Ils ont appelé à assurer un financement pérenne à la Force conjointe.

5. Les Co-Présidents ont pris note de l'appel des Chefs d'État du G5 Sahel au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour examiner leur demande d'accorder à la Force conjointe du G5 Sahel un mandat sous chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

6. Les Co-Présidents se sont félicités de la décision des Chefs d'État du G5 Sahel de rendre opérationnelles immédiatement les structures visant à soutenir la Force conjointe, tels que le Fonds fiduciaire pour la Force conjointe du G5 Sahel, le Comité de soutien et le Comité de contrôle. La complémentarité de ces instruments avec ceux existant a été soulignée. L'Union européenne a formellement mis à la disposition des autorités du G5 Sahel un mécanisme dédié de coordination ("Coordination Hub") qui accompagnera la montée en puissance du Comité de soutien.

7. Les Co-Présidents ont souligné l'importance du lien de confiance entre les populations locales et la Force conjointe, et réitéré la nécessité de respecter les standards en matière de Droits de l'homme, tel que discuté lors de la Conférence du 22 février à Bruxelles. A ce titre, la mise en place d'un cadre de conformité en matière de droits de l'homme et du Droit International Humanitaire, avec une attention particulière pour la protection des droits des femmes, des jeunes et des enfants, pour les opérations de la Force conjointe a été actée.

8. Sur la base de la recommandation de la Résolution 2391 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, un arrangement technique entre la Commission européenne, les Nations Unies et le G5 Sahel a été signé en vue de fournir, par l'intermédiaire de la MINUSMA, un appui opérationnel et logistique spécial à la Force conjointe. Le dispositif assurant le respect des Droits de l'homme et le Droit international humanitaire par la Force Conjointe sera mis en place dans le cadre de cette convention.

Sur le plan du développement

9. Le Sahel reste confronté à des défis majeurs en termes de développement qui participent de la vulnérabilité de l'ensemble de la région. Les Co-Présidents ont ainsi rappelé que l'action sécuritaire de la force conjointe n'aura d'impact que si elle s'accompagne d'actions de développement et d'un retour des services de l'Etat, en particulier dans les zones fragiles.

Tout en reconnaissant les soutiens significatifs déjà mobilisés par la communauté internationale (dont 8 milliards d'euros pour l'UE et ses Etats membres sur la période 2014-2020) en faveur du développement des pays du G5 Sahel, les Co-Présidents ont appelé à l'accélération de la mise en œuvre des stratégies nationales et actions de développement.

Les Co-Présidents ont aussi pris acte de l'appel des Chefs d'Etat du G5 Sahel adressé aux Institutions financières internationales à considérer les conséquences des crises sécuritaires sur leurs finances publiques.

10. Les Co-Présidents se sont félicités du travail réalisé autour du Programme d'investissement Prioritaire (PIP) du G5 Sahel qui permettra de promouvoir des projets d'investissement pour le Sahel qui s'articulent autour des quatre axes suivants : Défense et Sécurité ; Gouvernance ; Infrastructures, Résilience et développement humain. Les Co-Présidents se sont engagés à soutenir le Secrétariat Permanent du G5 Sahel pour organiser la Table Ronde du financement du Programme d'Investissement Prioritaire en Juin 2018 .

11. Les Co-Présidents se sont également félicités du travail accompli par les membres de l'Alliance Sahel qui accompagnent les priorités stratégiques des pays du G5 Sahel, et qui constituent déjà une première réponse au PIP, en mobilisant 6 milliards d'euros de paiements à venir (sur la période 2018-2022) visant des cibles ambitieuses comme, par exemple, l'employabilité des jeunes (création de 1 million d'emplois) et la connexion énergétique (1,4 million de foyers supplémentaires connectés à une source d'énergie). L'Alliance Sahel concernera en particulier les zones fragiles et instables dans lesquelles l'aide au développement doit accompagner les efforts de sécurisation. Elle vise à améliorer les modalités de mise en œuvre de l'aide afin de les rendre plus rapides et plus flexibles. Enfin, l'Alliance Sahel est une initiative ouverte qui pourra accueillir rapidement d'autres membres.

Fait à Bruxelles, le 23 Février 2018

STATEMENT/18/1166

Personnes de contact pour la presse:

[Catherine RAY](#) (+32 2 296 99 21)

[Carlos MARTIN RUIZ DE GORDEJUELA](#) (+32 2 296 53 22)

[Daniel PUGLISI](#) (+32 2 296 91 40)

[Christina WUNDER](#) (+32 2 299 22 56)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)